

Délibération N° 2016-10.01

OBJET : Décision Modificative n°1 : Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2016-04.08 du 14 avril 2016 adoptant le budget primitif 2016 de la Commune.

Il est proposé d'augmenter le compte 73925 dévolu au versement au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Le montant du versement a été sous-estimé de 3 532 €. La notification officielle a été reçue par la communauté de communes le 11 août dernier.

Afin de compenser cette hausse, une réduction du compte de dépense 6488 (autres dépenses) est proposé, compte tenu de sa faible utilisation ces dernières années.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'adopter la décision modificative n°1 au budget commune, telle que présentée ci-dessous :

Décision Modificative n°1 - Commune	Fonctionnement	
	Dépenses	
	Montant	N° compte
	- 3 532	6488 - 012
+ 3 532	73925 - 014	
Rappel BP	Dépenses	4 615 135,62
	Recettes	4 615 135,62

Délibération N° 2016-10.02

OBJET : Décision Modificative n°1 : Budget Eau-Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2016-04.09 du 14 avril 2016 adoptant le budget primitif Eau-Assainissement 2016.

Monsieur le Maire rappelle que deux versements doivent être effectués chaque année, l'un pour une redevance pour pollution d'origine domestique et l'autre pour modernisation des réseaux. Ces redevances sont calculées sur le nombre d'abonnés (2015 : 603, 2016 : 647).

Ainsi, il est proposé d'abonder les comptes 706129 et 701249 correspondants à ces redevances. Afin de compenser cette hausse de dépenses, il est proposé de diminuer le compte 621 (personnel extérieur au service) de 3 232 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'adopter la décision modificative n°1 au budget eau-assainissement, telle que présentée ci-dessous :

Décision Modificative n°1 - Eau et Assainissement	Fonctionnement	
	Dépenses	
	Montant	N°compte/chapitre
	+ 472	706129 - 014
+ 2 760	701249 - 014	
- 3 232	621 - 012	
Rappel BP	Dépenses	446 000
	Recettes	446 000

Délibération N° 2016-10.03

OBJET : Modification des statuts de la CCPG

Monsieur le Maire rappelle au conseil les délibérations n°DEL-2016-0254 et DEL-2016-0255 du conseil communautaire portant communautarisation de la station du Collet d'Alleverd et correction de la compétence GEMAPI suite à une erreur de transcription.

La communautarisation de la station du Collet d'Alleverd s'effectuerait au 1^{er} mai 2017. La modification des statuts de la partie relative à la GEMAPI s'opérerait, elle, au 31 décembre 2016.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ces projets de modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les modifications de statuts de la Communauté de Communes

Délibération N° 2016-10.04

OBJET : Rapport de la CLETC sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) établi le 8 septembre 2016 et transmis aux conseillers municipaux en préparation du conseil d'aujourd'hui. Il rappelle qu'aucun transfert de charges ne concerne directement la commune de St Vincent de Mercuze.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Délibération N° 2016-10.05

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que chaque poste de fonctionnaire titulaire nécessite une délibération du conseil municipal pour être créé, modifié ou supprimé. Dans le cadre d'un examen des postes actuellement ouverts, il apparaît que plusieurs postes n'ont pas été supprimés par le conseil lors du départ des agents les occupant.

Ainsi, quatre agents ont quitté la commune (retraite, mutation) et un poste n'a jamais été attribué. Un tableau récapitulatif des postes concernés a été transmis aux conseillers en préparation de la présente réunion. Il est donc proposé de supprimer ces postes.

Également, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet afin de titulariser un agent présent sur la commune depuis plusieurs années en temps que responsable d'activité périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **par 12 voix pour et 1 abstention** :

- De supprimer les postes suivants :

Grade	Quotité	Délibération de création
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	30	9 juin 2009
Agent de maîtrise principal	35	2011-11.5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35	2009.11.03
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	21,04	2011-08.5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35	2009.11.03

- De créer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet à partir du 1^{er} décembre 2016.

Délibération N° 2016-10.06

OBJET : Choix du bureau d'étude sur la faisabilité d'une relance d'un camping

Monsieur le Maire rappelle au conseil la situation actuelle de l'emplacement de l'ancien camping municipal, aujourd'hui fermé. Il rappelle également la volonté de faire appel à un cabinet d'étude pour évaluer la faisabilité d'une réouverture sur la partie haute du terrain afin de laisser la partie côté salle des fêtes être aménagée en stationnement pour répondre à un besoin du quartier.

Dans ce cadre, un appel d'offre a été effectué et un compte-rendu d'attribution a été établi. Il en est ressorti que le cabinet ASADAC Territoires a proposé la meilleure offre. Leur proposition comporte une tranche ferme de 3 500 € HT et une tranche conditionnelle de 4 200 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- De choisir la société **ASADAC Territoires** pour réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la relance d'une activité de camping
- D'autoriser le maire à prendre toute disposition concernant la réalisation de ce dossier.

Délibération N° 2016-10.07

OBJET : Achat de la parcelle B1932

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération n°2016-03.11 du 10 mars 2016 approuvant l'acquisition à la SCI SIGMA84 de parcelles pour 30 000 €.

Compte tenu du fait que le terrain concerné a fait l'objet d'une nouvelle numérotation, il est proposé d'adopter une nouvelle délibération afin de finaliser cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour et 2 abstentions** :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle B1932 pour un montant de 30 000€.
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2016-10.08

OBJET : Dénomination de voiries Eurékalp

Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom aux deux voiries de la zone d'activité Eurékalp. Il est ainsi proposé que la voirie principale soit dénommée « Allée du Grésivaudan », tandis que la voirie située en face du chemin des Vorges à l'entrée de la zone, soit dénommée « Voie des Chassottes ».

Il est précisé que la communauté de communes a déjà procédé à la pose des panneaux de rue.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- De nommer la voie principale de la zone d'activité Eurékalp : « Allée du Grésivaudan »
- De nommer la rue latérale côté nord formant la raquette : « Voie des Chassottes »

Délibération N° 2016-10.09

OBJET : Subvention exceptionnelle à "Gresi4Ltour"

La demande concerne un projet humanitaire au Maroc, porté par l'association Gresi4Ltour, visant à apporter des fournitures scolaires aux enfants défavorisés. Il est proposé d'aider cette initiative à hauteur de 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour et 2 voix contre** :

- D'accorder une subvention de 200 € à l'association Gresi4L Tour dans le cadre de leur projet humanitaire au Maroc

Délibération N° 2016-10.10

OBJET : Subvention exceptionnelle au "RASED"

La demande de subvention concerne un soutien au réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED). Il est proposé d'attribuer une aide de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'accorder une subvention de 100 € au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

Délibération N° 2016-10.11

OBJET : Subvention exceptionnelle à "Autour de l'École"

Il s'agit d'une demande additionnelle à celle adoptée lors du vote du budget primitif 2016 à l'association Autour de l'école. Ce montant serait de 300 € qui viendraient s'ajouter à la subvention de 3.100 € déjà votée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'attribuer une subvention additionnelle de 300 € à l'association Autour de l'École.

OBJET : Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 20h45